

Le colza d'hiver : Sortez les pièges à insectes !

La culture de colza d'hiver redémarre. La surveillance des insectes ravageurs redémarre également au niveau du réseau d'observations et d'avertissements en colza d'hiver.

L'arrivée des premiers insectes est repérée grâce à un piège à insectes, constitué d'un bassin jaune remonté sur une tige au printemps. Si vous avez le matériel, c'est le moment de réinstaller ces bassins jaunes pour attirer les insectes lors des premiers vols. Si vous souhaitez vous équiper du kit complet (bassin jaune + tige), vous pouvez prendre contact avec le CePiCOP (info@cepiscop.be)



Piège à insectes, installé dans un champ de colza d'hiver.

Le **charançon de la tige** sera l'insecte à **surveiller de près durant la phase de montaison** (élongation de la tige principale) du colza d'hiver.

Lors du relevé des bassins du réseau, ce lundi 24 février, les premières captures d'insectes ont été observées suite à la remontée récente des températures. Un seul bassin sur 15 indiquait l'arrivée du charançon de la tige. Les autres bassins ne présentaient aucun charançon.

La surveillance en cette sortie d'hiver sera poursuivie chaque semaine pour détecter les vols d'insectes ravageurs, bien avant la floraison du colza d'hiver.

Dates de semis en céréales de printemps

Froment de printemps

Le froment de printemps peut être semé dès le mois de février et jusqu'au début du mois d'avril. Les froments dit alternatifs, qui peuvent être implantés aussi bien à l'automne qu'au printemps, peuvent également être semés à cette période de l'année.

Avoine de printemps

La période optimale d'implantation de l'avoine de printemps est comprise entre mi-février et début avril.

Un vieux dicton signale d'ailleurs que « l'avoine de février remplit le grenier ».

Orge de printemps

Pour les orges brassicoles, en Belgique, la date idéale de semis se situe autour de mi-février à mi-mars.

Semer plus tôt (jamais avant le 10 février) dans de très bonnes conditions de ressuyage et d'ensoleillement devrait théoriquement permettre d'assurer une plus longue période de végétation, un meilleur enracinement et une meilleure résistance à une sécheresse éventuelle. Un autre avantage avéré des semis de février est d'atteindre le stade 1^{er} nœud avant les premiers vols de pucerons vecteurs de jaunisse nanisante au printemps. Par contre, un semis hâtif a beaucoup plus de probabilité d'être raté. Il lève en effet plus lentement et risque ainsi d'être ravagé par les pigeons ou les corvidés. De plus, dans ces semis, les vulpins peuvent être plus envahissants.

Il n'y a aucune raison de se presser avant le 15 mars si les conditions de semis ne sont pas idéales. Au contraire, si les conditions sont très bonnes durant la seconde quinzaine de février, il ne faut pas hésiter si on ne craint pas les corbeaux.

Plus le semis est tardif, plus la préparation du sol devra être affinée pour favoriser une levée rapide. Dans toutes les situations, mais surtout si la préparation du sol ou la levée ne semblent pas satisfaisantes, il ne faut pas hésiter à rouler le semis (le plus tôt est le mieux, mais le roulage peut être fait sans aucun problème jusqu'au stade 1er nœud). En mai, semer de l'orge de printemps ne se fera que s'il n'y a pas d'autres choix.



Pour les orges brassicoles, la date idéale de semis en Belgique se situe entre la mi-février et la mi-mars.

Désherbage des céréales d'automne

En comparaison avec l'automne 2023, les conditions météorologiques de l'automne 2024 étaient légèrement plus propices au semis des céréales d'hiver, et la plupart de ceux-ci ont pu se réaliser dans de bonnes conditions. Le désherbage de la plupart des parcelles semées tôt a également pu être effectué. Malgré encore beaucoup de pluie ces derniers mois, le début de l'hiver semble favorable aux cultures de céréales et celles-ci vont bientôt atteindre le stade tallage si ce n'est pas déjà fait. Depuis une semaine, l'accès aux terres devient possible.

La germination des graminées est influencée négativement par le report de la date de semis. En cas de semis tardif, les graminées et les dicotylées seront moins développées en sortie d'hiver. Il devrait donc être possible « d'alléger » son programme de désherbage.

Actuellement, trois situations sont rencontrées :

- des céréales semées précocement et qui ont pu être désherbées. Dans ce cas, il conviendra juste de vérifier que le traitement d'automne a bien fonctionné ;

- des céréales semées précocement et qui n'ont pas pu être désherbées. L'utilisation d'herbicides foliaires sera nécessaire et il sera très important d'adapter le traitement au stade atteint par les adventices et les graminées en particulier. Cela pourrait poser un problème en escourgeon car l'arsenal en produits antigraminées foliaires est plus limité qu'en froment ;
- des céréales semées (très) tardivement qui seront moins infestées en graminées. Si la céréale n'a pas atteint le stade 3 feuilles (BBCH 13) et même si cela se justifie moins techniquement, il reste possible d'appliquer un produit racinaire à base de *flufenacet*. ATTENTION, tous les produits à base de *flufenacet* ne sont pas autorisés en sortie d'hiver (certains sont limités à l'automne). Si la céréale a dépassé le stade 3 feuilles (BBCH 13), le stade début tallage (BBCH 21) n'est plus très loin et un herbicide foliaire pourra être appliqué.

Pour éviter tout problème de sélectivité, il reste important d'attendre que la céréale ait retrouvé un état végétatif correct.

Dans tous les cas, il est primordial d'aller constater sur place afin de prendre la bonne décision. Les semis tardifs rendent des économies possibles.



Livre Blanc Céréales février 2025 – Retour

L'équipe du Livre Blanc tient à remercier chaleureusement tous les participants, intervenants et partenaires de la Conférence Livre Blanc Céréales 2025, qui s'est tenue ce 19 février.

Nous avons le plaisir de vous informer que les présentations de la conférence sont mises en ligne sur le site du Livre Blanc (<https://livre-blanc-cereales.be/2025-02-presentations/>). Vous pourrez ainsi retrouver les interventions des différents sujets abordés.

Par ailleurs, le **Livre Blanc Céréales février 2025** est disponible. Pour pouvez l'obtenir :

- **Par courrier** : versez 25 € (18€ + 7€ frais postaux) sur le compte **BE62 3401 5580 3761**, ULiège - GxABT – 5030 Gembloux en mentionnant en communication « **Livre Blanc février 2025** » + « **votre adresse** ».
- **Sur place** : directement dans les bureaux du CePiCOP à la Ferme expérimentale de Gembloux Agro-Bio Tech (bâtiment 20) Avenue Maréchal Juin 27 – 5030 Gembloux. Pour nous trouver facilement, il vous suffit de faire une recherche sur **Google Maps** en tapant « CePiCOP »

Restez connectés pour plus d'informations et encore merci pour votre engagement à nos côtés !

Enquête sur les adventices parasites

Etes-vous un agriculteur ou conseiller agricole en France, Belgique ou Suisse ?

Participez à notre enquête en ligne sur les adventices parasites !

<http://tinyurl.com/parasiticweeds>

tinyurl.com/parasiticWeeds



University of Greenwich, a charity and company limited by guarantee, registered in England (reg no. 986729).
Registered Office: Old Royal Naval College, Park Row, Greenwich SE10 9LS.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CePiCOP

Mail : info@cepiscop.be

Tél : 0499/63.99.00

Site : <https://centrespilotes.be>

Prochain avertissement le 04 mars 2025

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW-Direction de la Recherche et du Développement, du CARAH asbl, du CRA-W, du CORDER asbl, de la Province de Liège – Agriculture, de ULg-GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, de Requasud asbl.

Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CePiCOP